***CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018***

***PROCES-VERBAL***

Le **15 octobre 2018**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 octobre 2018, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

**Présents :**

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,

Louis HUBERT, Xavier SALIOT, Marie-Claude HELSENS (partir du point 1), Patrick LE GUYADER, Karine PIQUET, Sébastien COQUELIN, Adjoints,

Maud DESCHAMPS, Gilles BRIZAY, Joëlle DEBROISE, Emmanuel CASADO, Elodie ROUL, Dominique SÉVIN, Anne ROBLIN, Stéphane LENFANT, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, André GUEDE, Benoît FOUCHER, Frédérique SÈVES-QUERRÉ, Valérie LOUAZEL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :**

Anne CARRÉE à Patrick LE GUYADER

Marie-Claude HELSENS à Sébastien COQUELIN

David FROGER à Gilles BRIZAY

Marcel RAPINEL à Xavier SALIOT

Emma LAMOUREUX à Louis HUBERT

Karen FEVRIER à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER

**Absents :**

Cécile PLANCHAIS, Dany FRATTINI, Michel ROZE, Brice BELLONCLE

**Secrétaire de séance**: Louis HUBERT,

**Assistant également à la séance** : Aurélien BOUGEARD, directeur général des services

 *Mme LE MAIRE présente Aurélien BOUGEARD actuellement en remplacement temporaire du poste de Catherine DUBOST, le temps que le recrutement s’effectue.*

 *M. BOUGEARD indique qu’il exerce depuis environ 8 ans auprès du CDG 35 depuis près de 3 ans sur des missions correspondant à ce type de poste.*

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

**Le Conseil Municipal,**

**A l’unanimité des membres présents lors de la séance,**

**- APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2018.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018**

**AFFAIRES GENERALES**

Information sur les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

**INTERCOMMUNALITE**

1. Présentation du rapport d’activité du Pays de Châteaugiron Communauté pour l’année 2017

2. Présentation du projet de complexe sportif intercommunal

**ASSAINISSEMENT**

3. Rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif 2017

4. Rapport annuel du délégataire et approbation du compte de surtaxe assainissement 2017

**FINANCES**

5. Tarif 2019 de la surtaxe Assainissement

**URBANISME**

6. La Poste : transfert d’activité

**PERSONNEL COMMUNAL**

7. Restauration scolaire : modification du taux d’emploi d’un agent

**QUESTIONS DIVERSES**

**N° 2018.10.00 – Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal**



**N° 2018.10.01 – INTERCOMMUNALITE : présentation du rapport d’activité du Pays de Châteaugiron Communauté pour l’année 2017**

Introduction : Marielle MURET-BAUDOIN

M. Dominique DENIEUL, Président du PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE, présente le bilan d’activité de l’année 2017.

Le rapport est consultable sur le site du Pays de Châteaugiron par le lien suivant : https://www.communaute.paysdechateaugiron.bzh/categorie-documents/rapport-dactivite/#14232.

Il a également été remis sur table lors d’une précédente séance du Conseil Municipal.

 *Mme LE MAIRE remercie M. DENIEUL de sa présentation et remarque que si l’on parle très souvent de la communauté de communes, on ne se rend pas toujours compte de tout ce qu’elle apporte à la collectivité notamment sur l’aspect financier. Ainsi les fonds de concours permettent à de nombreux projets de qualité de voir le jour, ce qui n’est pas le cas partout.*

 *M. FOUCHER informe que le groupe Vivre Noyal n’approuvera pas ce rapport d’activité au regard des choix politiques faits. Selon le groupe, le rapport ne permet pas d’apprécier véritablement ce qui a été accompli sur l’année 2017 : pas de comparatif avec l’année précédente, chiffres non donnés sur certains thèmes, etc.*

*Le groupe estime que le développement économique reste la première priorité de la communauté de communes et regrette le manque d’action en faveur de l’environnement et du social. Il rappelle la nécessité de prendre des orientations fortes pour limiter les conséquences du dérèglement climatique qui pourraient être dramatiques.*

*Comme évoqué par M. DENIEUL lors du dernier Conseil Communautaire, M. FOUCHER estime urgent de s’interroger sur la politique de développement économique du Pays de Châteaugiron Communauté, ce développement impliquant le grignotage de dizaines d’hectares de terre agricole.*

*M. FOUCHER, sur le PCAET qui vient d’être approuvé, estime que les objectifs sont largement insuffisants, loin de ceux fixés par la Loi pour la transition énergétique de 2015. Les moyens alloués sont eux aussi réduits : 7 fois inférieurs à ceux de la métropole rennaise. Il estime également que la concertation sur ce dossier a été insuffisante que ce soit sur la participation des élus, des membres du Conseil de développement ou des habitants, agriculteurs ou chefs d’entreprises.*

 *M. DENIEUL, s’il entend que tout le monde ne peut pas être d’accord, ne peut pas laisser dire qu’il n’y a pas eu de consultation sur le PCAET. Les réunions organisées étaient ouvertes à tous et les débats ont eu lieu. Il peut être juste regretté le manque de mobilisation des habitants sur deux réunions.*

*Un PCAET à l’échelle du territoire du Pays de Châteaugiron a ses limites. L’objectif n’est pas de faire de la communication et le Pays de Châteaugiron est autant imprégné des problématiques qu’ailleurs. Aujourd’hui, les thématiques de l’environnement et du développement durable sont transversales et concernent toutes les politiques, pas uniquement sur une action qui pourrait être prise plus spécifiquement qu’une autre. Ce PCAET a le mérite de mettre en exergue un certain nombre de points à travailler. C’est une prise de conscience de la réalité d’un territoire. Il y a une volonté politique forte intégrée dans une politique générale.*

*Sur les déchets, comme il l’a indiqué dans son rapport, M. DENIEUL rappelle que la gestion des déchets a été confiée au SMICTOM. Les résultats obtenus en matière de tri et en matière de réduction de déchets sur le territoire géré par le syndicat mixte, sont largement dans les meilleurs au niveau national. S’il y a des choses que l’on peut discuter et débattre il ne faut pas faire croire aux habitants du territoire que toute la politique qui a été engagée depuis bien des années, notamment en matière de tri de déchets, n’a pas apporté de résultats.*

 *Sur observation de M. FOUCHER, M. DENIEUL rappelle que le rapport est un document de synthèse complètement transparent.*

 *Mme LE MAIRE, en retour des interrogations évoquées par M. FOUCHER, estime pour sa part que le développement économique est bénéfique pour tous. Ce sont des ressources financières non négligeables certes, mais c’est surtout de l’emploi. Elle rappelle le taux de chômage sur le territoire, à savoir 6%, largement inférieur au taux national. Beaucoup d’entreprises et sur ce territoire en particulier, sont très impliquées dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Beaucoup ont des démarches de développement durable très fortes et accompagnent également des jeunes en recherche d’emploi. Ainsi, si l’économie verte est présente sur le territoire, les entreprises ne communiquent pas suffisamment à ce sujet et pourraient être incitées à expliquer leurs actions et démarches.*

 *Mme LE MAIRE rappelle que ce dossier a déjà été développé au cours de la révision du PLU et que les zonages prévus au précédent plan pour le développement économique, n’ont pas été augmentés. Le Pays de Châteaugiron accompagne également les entreprises dans des démarches plus responsables dans l’économie du foncier. Cependant, elle rappelle que la situation du territoire est attractive pour les entreprises. La création de nouvelles zones est prévue à l’avenir mais entre dans la réflexion menée notamment avec les agriculteurs, acteurs économiques au même titre que les entreprises, pour conserver un équilibre.*

 *Mme ROUL, souligne la qualité du rapport et estime que la communauté de communes peut être fière de ce qui a été accompli, les projets étant bien menés et appréciés des habitants.*

*Sur la nouvelle organisation des transports qui va être discutée entre la Région et la Métropole elle sollicite, si connu, un échéancier de l’évolution du dossier.*

 *M. DENIEUL précise que son souhait est effectivement d’avancer et se dit satisfait de la volonté de travail commun entre les acteurs. La Région et la Métropole, entités ayant la compétence, ont associé les trois EPCI concernées à la réflexion, à savoir, Châteaugiron, Liffré-Cormier et le Val d’Ille. En terme de calendrier, le montage du cahier des charges pour l’élaboration de l’étude technique est prévu fin 2018 (méthodologie et définitions des scenarios). En ce sens le PCAET évoque la problématique du transport et un certain nombre d’idées vont être remontées. M. DENIEUL rappelle que le transport ne se limite pas au transport collectif et que la problématique n’est pas la même sur tout le territoire. Pour exemple, au Nord Noyal et Servon ont l’accès au train permettant un déplacement rapide sur Rennes ce qui n’est pas le cas au Sud du territoire. Sur la base du cahier des charges défini, une consultation permettra de retenir un bureau d’études qui travaillera pour permettre, dès 2019, sans attendre les conclusions, de mettre en place des actions concrètes. Au vu d’une récente étude, la Métropole s’est rendu compte d’une réalité de terrain actée par les élus des EPCI depuis longtemps. Cette étude montre effectivement qu’il faut compter en moyenne moins de deux voyageurs par véhicule, qu’il peut être compté jusqu’à 15 kms de bouchons certains matins aux heures de pointe, etc. M. DENIEUL souligne surtout la nécessité de travailler tous ensemble pour qu’il y ait un vrai changement de pratique sur les mobilités.*

*Une des réflexions menées porte sur l’adhésion à une plateforme de covoiturage gérée à l’échelle de la Région et des Pays de la Loire. Celle-ci sera adossée au syndicat mixte MEGALIS. M. DENIEUL réaffirme l’engagement des élus de la Communauté de Communes sur cette problématique et d’en faire une priorité. Il rappelle cependant que cette problématique n’est pas uniquement sur le Pays de Châteaugiron et concerne les autres EPCI ou communes de Rennes Métropole qui ne sont pas dans l’hyper centre rennais.*

 *M. LENFANT fait part de l’évolution législative avec le projet de Loi d’orientation sur les mobilités proposé par Elisabeth BORNE. Cette loi à préciser, est basée sur le principe d’une AOT (Autorité Organisatrice de Transports) sur l’ensemble du territoire. Si ce projet de loi est validé, il impliquera également l’évolution du « versement de transport » vers le « versement mobilité ». Il souhaite connaître la position de M. DENIEUL par rapport à cette fiscalité.*

 *Sur le dossier du logement, M. LENFANT redit ce qu’il a pu exprimer lors de l’approbation du Plan Local de l’Habitat de la Communauté de Communes à savoir que la politique de l’habitat menée par la Communauté de Communes n’est pas à la hauteur des enjeux du secteur. D’une part, parce que le projet de logements à construire est de plus de 60 % supérieur à l’objectif du SCoT, indiquant une accélération du grignotage des terres agricoles. D’autre part, parce que la part de logements sociaux est trop faible sur le territoire. Il estime également nécessaire de réfléchir à l’échelle du Pays de Rennes dans ce contexte, prenant pour exemple la mixité sociale développée dans d’autres communes proches avec plus de 50 % de logements aidés, soit en accession, soit en location. Il reprend en ce sens les observations du Comité Régional de l’Habitat et de l’Hébergement et son avis défavorable émis en première lecture sur le PLH.*

*Pour le groupe Vivre Noyal il est important d’agir sur le sujet, pour proposer un offre en adéquation avec la population active, problématique constatée lors de la révision du PLU : insuffisance de petits logements pour les jeunes travailleurs, pour les personnes qui bénéficient d’un revenu minime. Ainsi, l’effort sur le territoire n’est pas suffisant, obligeant de nombreuses populations à s’éloigner de leur lieu de travail avec les conséquences que cela peut engendrer, en termes de circulation, de pollution, de mixité sociale et de qualité de vie. M. LENFANT, s’il confirme l’intérêt et la qualité des actions et propositions de la Communauté de Communes, estime que sur certains dossiers, dont celui du logement, les enjeux du territoire ne sont pas atteints.*

 *M. DENIEUL, en matière de logements sociaux, rappelle la difficulté déjà évoquée d’amener les bailleurs sur certains territoires moins attractifs du fait de leur éloignement de la Métropole et ce malgré de réels besoins.*

 *Sur le versement transport, il précise que rien n’est acté. Il estime qu’à partir du moment où des réponses vont être apportées à la mobilité, les entreprises seront plus à l’écoute et plus enclines à payer une taxe pour le transport de leurs salariés. Il faut que le projet apporte des réponses concrètes au problème de mobilité qui est un réel problème sur le Pays de Rennes.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention (M. BRIZAY) et 7 contre du groupe d’opposition,**

-**APPROUVE** le rapport d’activité annuel 2017 du Pays de Châteaugiron Communauté.

**N° 2018.10.02 – INTERCOMMUNALITE : présentation du projet de complexe sportif intercommunal**

M. Dominique DENIEUL, Président du Pays de Châteaugiron Communauté, présente le projet de complexe sportif au stade APD et informe du planning prévisionnel d’exécution des travaux.

 *Mme le MAIRE remercie M. DENIEUL pour sa présentation et remercie également Xavier SALIOT et Dominique SÉVIN qui sont présents régulièrement aux commissions « sport », la commune de Noyal-sur-Vilaine étant associée à la réflexion comme sollicité.*

 *M. GUEDE note l’intérêt de la construction de cette salle sur la commune. La construction prévoyant l’installation de panneaux photovoltaïques, il souhaite connaître la production d’énergie prévue. Il regrette cependant le manque d’ambition en matière de développement durable notant les différents matériaux indiqués (charpente et bardages métalliques, menuiseries aluminium,…). N’ayant pas repéré certains éléments, il sollicite des précisions sur les matériaux d’isolation et sur le système de chauffage qui sont des éléments importants.*

 *M. DENIEUL précise que le projet a été soumis à des contraintes au niveau national qui n’ont pas permis d’apporter autant que souhaité. L’objectif en matière d’énergie, est d’avoir un bâtiment peu énergivore permettant d’avoir recours le moins possible à l’énergie pour le chauffer. Les maîtres d’œuvre ont travaillé sur la problématique environnementale. M. DENIEUL rappelle la difficulté de répondre aux objectifs et contraintes techniques tout en restant dans l’enveloppe budgétaire allouée.*

 *M. COQUELN précise que l’équipement devra répondre aux objectifs fixés au PLU au regard de la RBR 2020. Cette nouvelle réglementation à la différence de la RT 2012 sera plus générale travaillant également sur l’utilisation du bâtiment, la SHOB, l’empreinte environnementale,… M. COQUELIN se dit confiant quant au travail du Pays de Châteaugiron pour réaliser un bâtiment performant.*

 *M. LENFANT s’interroge du devenir du skate-park concerné par l’emprise estimant que c’est un équipement nécessaire qui mériterait d’être reconstruit. Ainsi il sollicite le Pays de Châteaugiron sur sa participation à la réalisation d’une nouvelle structure.*

 *Mme HELSENS confirme l’utilisation importante du skate-park par les jeunes noyalais fréquentant ou non l’espace « jeunes ». La présence de cette salle verra peut-être la fréquentation augmenter et il pourrait être effectivement intéressant de mutualiser ce skate-park.*

 *M. DENIEUL indique que le skate-park récemment réalisé à Piré-sur-Seiche a été travaillé avec le Conseil Municipal des Jeunes sur la base d’un projet participatif intergénérationnel. La communauté de communes a accompagné cet équipement en matière de fonds de concours. L’impact du projet de salle sur le skate-park avait été constaté au moment du choix du site.*

 *Mme HELSENS et M. SALIOT indiquent avoir rencontré les utilisateurs et l’espace jeunes pour leur exposer le déplacement de la structure, lesquels ont déjà travaillé et présenté un projet prenant en compte un remodelage du skate-park.*

 *Mme LE MAIRE précise que le skate-park ne sera pas accessible le temps des travaux sauf à garder quelques modules. La réflexion est en cours et les choix seront faits en fonction de l’emprise de la zone de chantier tel qu’indiqué par Mme HELSENS.*

 *M. FOUCHER confirme l’intérêt des panneaux photovoltaïques et aimerait que l’on puisse avoir des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux et intercommunaux. Il évoque à ce sujet un article du Ouest-France précisant le financement citoyen des panneaux photovoltaïques sur la patinoire du Blizz à Rennes.*

 *M. DENIEUL confirme que ce type de projet peut être étudié dans le cadre des actions du PCAET, tel le cadastre solaire déjà prévu.*

 *Pour conclure, M. DENIEUL indique que la cohésion du territoire en matière de communes et communauté de communes permet de travailler plus facilement. Aujourd’hui c’est plus compliqué dans des intercommunalités XXL. Au niveau de la Région et de l’organisation de l’Etat, l’échelon commune/communauté de communes est aujourd’hui très imprégné. Le Pays de Châteaugiron a cette chance d’avoir une dimension territoriale à taille humaine. « C’est notre territoire, à nous de nous y intéresser ensemble ».*

**N° 2018.10.03 à 04 – ASSAINISSEMENT**

**N° 2018.10.03 – ASSAINISSEMENT : Rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif 2017**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l’assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération.

Ce rapport, joint en annexe, est public et permet d’informer les usagers du service.

M. Richard CLEMENCEAU, représentant de VEOLIA fait une présentation synthétique du rapport.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et par 18 voix pour et 7 abstentions du groupe d’opposition,**

**- APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif de la commune pour l’exercice 2017.

**N° 2018.10.04 – ASSAINISSEMENT : Rapport annuel du délégataire et approbation du compte de surtaxe assainissement 2017**

La commune a confié à la société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux les missions suivantes au titre de son service d’assainissement collectif : dépollution, gestion clientèle, refoulement, relèvement et collecte des eaux usées.

Le délégataire du service adresse chaque année, à la collectivité, un rapport (disponible en Mairie) comprenant deux volets principaux :

* un compte rendu technique et statistique sur les conditions d’exécution du service public ;
* un compte rendu financier reprenant l’ensemble des opérations de l’exercice, complété du compte de surtaxes.

Le compte de surtaxe Assainissement, soumis à votre approbation, est pour l’exercice 2017 de **235.417,13 €** tel que présenté en séance.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et par 18 voix pour et 7 abstentions du groupe d’opposition,**

**- APPROUVE**  le compte de surtaxe 2017 du service d’assainissement.

 *Mme LE MAIRE remercie M. CLEMENCEAU pour sa présentation qui permet de se rendre compte de l’évolution des travaux d’amélioration qui se poursuivent.*

 *Sur interrogation de Mme HELSENS, M. CLEMENCEAU explique que l’indication de 6.133 équivalents / habitants correspond à la capacité de la station à recevoir la charge polluante correspondante, industriels compris. Le calcul est basé sur des coefficients de pollution, une entreprise correspondant à un coefficient de 2,2. Dans ce cas, un mètre cube rejeté va représenter 2,2 m³ d’effluents domestiques.*

 *Sur intervention de M. HUBERT quant à la difficulté de calcul, M. CLEMENCEAU précise que c’est la représentativité d’un échantillon que l’on peut faire chez un industriel qui est compliquée. La capacité de la station n’est établie que sur 12 jours de l’année. La variation peut être plus ou moins importante en fonction de la pluviométrie. Si un jour on fait un bilan et qu’il y a une pluviométrie énorme, les effluents vont être dilués et la station sera estimée en sous-charge.*

 *M. FOUCHER note avec satisfaction la diminution des eaux parasites et du travail en ce sens. Il espère que ce constat se vérifiera sur la durée. La lecture des rapports montre cependant certaines incohérences pour lesquelles, M. FOUCHER sollicite une explication :*

*- le volume traité est un peu inférieur en quantité et en m³ comparé au rapport 2016, mais le tonnage en matières sèches reste équivalent (80 T en 2016, 79 en 2017).*

*- l’augmentation importante des réactifs : entre 2016 et 2017, on passe de 24 T de chlorure ferrique à 40 T, de 23 T de chaux à 34 T.*

 *M. CLEMENCEAU précise que le chiffre donné concerne les boues épandues, sorties du stockage. Ainsi il faut distinguer les boues produites qui sont les boues extraites de la filière eau et passées par l’outil de déshydratation, la centrifugeuse, puis chaulées et stockées sur une aire de stockage. La différence entre les boues produites et les boues extraites, est le stock restant à la fin de l’année, au 31 décembre. L’augmentation de la consommation en chlorure ferrique et en chaux indique qu’on a produit plus de boues, mais qu’on en a évacué autant que l’année 2016. On a fait grossir notre stock au 31 décembre 2017.*

 *M. FOUCHER rappelant que le volume traité a diminué entre 2016 et 2017, M. CLEMENCEAU précise que l’extraction des boues produites est faite en fonction du poids de boues dans le bassin d’aération. On maintient un certain volume de bactéries pour pouvoir faire vivre le système et au fil des années, la production de boues peut varier en fonction de la charge polluante qui rentre. Comme les volumes arrivant à la station ont diminué, la concentration était sans doute un peu plus forte qu’en 2016. On avait plus de pollution concentrée.*

 *M. FOUCHER estime que le besoin en réactifs devrait diminuer si la pollution est moindre.*

 *M. CLEMENCEAU explique la complexité des eaux parasites du fait de leur dilution. Le facteur important est la concentration en bactéries dans le bassin d’aération. Celles-ci doivent être suffisamment importantes pour dégrader la pollution, mais pas trop pour ne pas entrer en compétition. Si la présence de bactéries est trop importante, cela engendrera une surconsommation d’énergie pour les aérer par un apport plus important en oxygène. Cette concentration en boues dans le bassin d’aération conditionne l’extraction de boues.*

 *M. FOUCHER ayant noté des modifications entre les données inscrites sur le rapport 2016 pour le tonnage des matières sèches et celles reprises au rapport 2017 pour la même période, M. CLEMENCEAU, récemment arrivé et n’ayant pas de vue sur ce point, prend note de l’observation pour l’étudier.*

 *M. FOUCHER s’interroge également sur les actions possibles pour limiter les dépassements et trop-pleins. M. CLEMENCEAU indique que la recherche des eaux parasites permettra d’améliorer ce point et de dépenser moins d’énergie à la station. Cela permettra d’avoir moins de déversements sur les postes de relèvement et de dépassements sur la capacité de la station, mais également d’avoir une bouffée d’oxygène sur la capacité future de la station et de ne pas traiter des eaux pluviales.*

 *M. LE GUYADER précise que la pose de compteurs va permettre de sectoriser les endroits en dépassement important et de faire les travaux nécessaires pour retrouver un meilleur rendement au niveau de la station. Les données devraient être bientôt connues mais certains secteurs sont déjà repérés. Il est important de continuer le repérage pour pouvoir programmer les travaux, tout ne pouvant pas être fait en même temps. Des secteurs d’habitat anciens et celui de Brécé vont pouvoir être également étudiés avec plus de précision.*

 *M. GUEDE interpelle sur le tableau d’évaluation de la connaissance et la gestion des réseaux figurant au rapport. La note attribuée sur 2017 est de 65 points sur 120 alors que sur 2015 et 2016 les notes étaient respectivement de 97 et 105 points sur 120.*

 *M. CLEMENCEAU étudiera également ce point d’évaluation régressive dont il ne s’explique pas la raison, celle-ci devant logiquement évoluer positivement.*

 *Mme SÈVES-QUERRE s’interroge de la possibilité d’avoir une vue, en pourcentage, de l’évolution du réseau communal par rapport à l’ancienneté des ouvrages.*

 *M. CLEMENCEAU indique que cette donnée est connue en grande partie en fonction des plans de récolement dont VEOLIA dispose via ses propres dossiers ou ceux transmis par les maîtres d’œuvres et entreprises intervenant sur le réseau.*

 *Mme LE MAIRE remercie M. CLEMENCEAU pour ces explications.*

**N° 2018.10.05 – FINANCES LOCALES - ASSAINISSEMENT : Tarif 2019 de la surtaxe Assainissement**

Présentation : Louis HUBERT

La facture « Eau – Assainissement » payée par chaque foyer raccordé au réseau se compose de différents éléments :

1. **La facture « EAU » comportant deux parts :**
* La part versée au « fermier » (VEOLIA),
* La part versée à la « collectivité » (au Syndicat des eaux) dite surtaxe.

Chacune des deux parts comprend un tarif pour l’abonnement et un tarif au m³ pour la consommation.

1. **La facture « ASSAINISSEMENT » comportant également deux parts :**
* La part versée « fermier » (VEOLIA)
* La part versée à la « collectivité » (à la Commune) dite surtaxe.

Chacune d’elles comprend également l’abonnement et la consommation.

1. **Les taxes versées à différents organismes**

FNDAE, Agence de l’Eau, Syndicat de production d’eau (SYMEVAL), la TVA.

La surtaxe « eau » est votée chaque année par le syndicat d’eau, la surtaxe « Assainissement » par la Commune.

La part « fermier », tant pour l’Eau que pour l’Assainissement, est déterminée chaque année par le délégataire (VEOLIA) en fonction des dispositions des contrats d’affermage conclus avec les collectivités.

Pour l’assainissement, les tarifs depuis 2015 sont les suivants :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Part « fermier »****VEOLIA** | **2015** | **2016** | *Evolution**/2015* | **2017** | *Evolution**/2016* | **2018** | *Evolution**/2017* |
| AbonnementPrime fixe en € | 38,28 | 38,20 | *-0.21 %* | 37,00 | *-3,14* | 37,42 | *+1,01* |
| Consommation, en € par m³ | 0,963 | 0,961 | *-0.21%* | 0,770 | *-19,88* | 0,779 | *+1,01* |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Part « Commune »** | **2015** | **2016** | *Evolution**/2015* | **2017** | *Evolution**/2016* | **2018** | *Evolution**/2017* |
| AbonnementPrime fixe en € | 18,10 | 18,30 | *+1.10%* | 13,00 | *-28,96* | 12,00 | *-7,69* |
| Consommation,en € par m³ | 0,875 | 0,880 | *+0.57%* | 1,00 | *+ 13,64* | 1,020 | *+2,00* |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Deux parts cumulées**  | **2015** | **2016** | *Evolution**/2015* | **2017** | *Evolution**/2016* | **2018** | *Evolution**/2017* |
| AbonnementPrime fixe en € | 56,38 | 56,50 | *+0.21%* | 50,00 | *-11,50* | 49,42 | *-6,68* |
| Consommation,en € par m³ | 1,838 | 1,841 | *+0.16%* | 1,770 | *-3,86* | 1,799 | *+3,01* |

Comme pour 2018, il est proposé de maintenir la tendance à l’harmonisation des tarifs communaux en vue du prochain transfert, au plus tard en 2026, de la compétence « Assainissement collectif » à la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron : baisse de la part fixe et limitation de l’augmentation globale pour l’usager à moins de 1 %.



L’évolution financière pour un foyer sur la base d’une consommation de 90 m3(consommation moyenne d’un foyer) est la suivante :



Soit une augmentation de + 2,08 € (+ 0,98 %) par rapport à 2018.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- APPROUVE** les tarifs de la surtaxe communale 2019 en matière d’assainissement présentés ci-avant ;

**- AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents au dossier.

**N° 2018.10.06. – LA POSTE : Transfert d’activité**

Présentation : Sébastien COQUELIN

En 1973, la commune a réalisé le bâtiment pour accueillir le bureau de poste situé au 7b boulevard Maurice Audrain (à son emplacement actuel) constitué de locaux de service (200 m²), d’un logement de fonction (pour le responsable) et de parkings. Cet équipement est mis en location via un bail commercial.

Vers 2005, il a pu être constaté que la Poste n’utilisait plus le logement de fonction (resté vacant depuis), dans un bâtiment ne répondant plus véritablement aux besoins en termes de surface.

**De 2005 à 2016**, plusieurs projets ont été étudiés et conduits à l’initiative de la Commune pour relocaliser en centre-ville le bureau de poste dans un local plus réduit et moderne. Chaque projet, après étude conjointe, est resté sans suite de la part de la Poste alors que la Commune s’engageait à acquérir le local dans la mesure où la Poste souhaitait être locataire. Le dernier projet étudié de 2014 à 2016 est celui dans l’immeuble du Carré Saint-Martin rue Haigerloch où une cellule leur était réservée.

**De 2015 à 2018**, il a pu être constaté des fermetures exceptionnelles de plus en plus fréquentes tout au long de l’année avec décision de la Poste en octobre 2017 de réduire les horaires d’ouverture au public passant de 34h30 hebdomadaires sur 6 jours à 12h45 hebdomadaires sur 4 matinées (minimum règlementaire pour le maintien d’un bureau de Poste).

Au cours de ces dernières années, l’activité du bureau de Poste s’est fortement réduite du fait des changements de pratiques des usagers, de la présence du service postal au centre courrier - qui répond aujourd’hui à une grande partie des attentes - mais aussi du fait des fermetures de plus en plus fréquentes du bureau de Poste.

**Fréquentation du bureau de Poste**

Janvier 2012 : 143 clients/jour

Janvier 2017 : 44 clients/ jour (évolution 2012-2017 : - 69.3 %)

Janvier 2018 : 24 clients/ jour (évolution 2017-2018 : - 46 %)

Cette baisse s’est accélérée depuis la mi 2017 du fait de la mise en place des nouveaux horaires au bureau de poste consécutifs à l’évolution de l’activité et à la prise en charge des instances par le centre courrier à la Richardière aux horaires plus adaptés : 8h – 18 h sans interruption.

Nous avons reçu un courrier de la poste évoquant la fermeture du bureau de poste et la création d’un poste-relais. S’il est clairement affiché maintenant le souhait de la Poste de cesser l’activité du bureau de Poste à son emplacement actuel, considérant la baisse de l’activité sur celui-ci, l’enjeu pour la collectivité est de conserver un service de proximité complémentaire et de qualité en centre-ville.

Plusieurs rencontres avec les représentants de la Poste ont eu lieu au cours de l‘année en ce sens.

Après échange avec la Poste, il a été préconisé le projet d’un **Poste-relais** chez un commerçant permettant de renforcer la pérennité d’un commerce de proximité en lui offrant un complément d’activités et permettant aux clients d’accéder aux services postaux en centre-ville sur une plage horaire élargie.

Un Poste–relais est en capacité d’assurer les mêmes services que le bureau de poste actuel, exception faite des opérations financières (retrait d’argent).

Ce projet de transfert du bureau de poste en Poste-relais chez un commerçant a été présenté en commission Urbanisme.

 *M. LENFANT indique être en colère sur ce projet, la direction de la Poste ayant clairement mis en place une stratégie de fermeture de ce bureau de poste, ne s’agissant pas pour lui d’un transfert d’activité. M. LENFANT estime également que son groupe n’a pas été suffisamment associé sur un sujet essentiel qui aurait dû rassembler. La fermeture du bureau de Poste ne répond pas aux objectifs qu’un service public doit se donner. Il est question de l’efficacité, mais aussi de la proximité et de l’accessibilité à toutes et à tous, et notamment aux plus faibles. Il rappelle, comme indiqué dans le projet de délibération, que la Poste est aussi un service de téléphonie mobile et une banque publique. M. LENFANT considère que cette fermeture est non seulement la fin d’un service aux noyalais, mais aussi la fin de la mission d’accessibilité bancaire, la Poste devant offrir la possibilité d’ouvrir un compte à tous les citoyens qui en font la demande et à fortiori les personnes en difficulté. Il rappelle que certaines refusent d’ouvrir des comptes pour des personnes en situation de précarité.*

*Concernant l’action de la municipalité, M. LENFANT a le sentiment, même si des démarches ont été faites comme la mise à disposition de locaux en centre-ville, qu’on ne s’est pas suffisamment mobilisé collectivement sur ce sujet.*

*Il sollicite en ce sens des informations sur les interventions faites, notamment auprès du groupe La Poste mais aussi auprès de la population. Il indique que dans certaines communes, une véritable mobilisation s’est mise en place pour empêcher que ce type de situation se produise.*

 *Mme LE MAIRE confirme les propos de M. LENFANT quant à la stratégie nationale mise en place par la Poste. Si la Poste a une obligation législative d’avoir un certain nombre de points, il ne s’agit pas forcément d’un bureau de Poste. Noyal-sur-Vilaine est référencée pour avoir un point Poste au bureau historique du Bd Maurice Audrain, mais la stratégie mise en place a mené progressivement vers la fermeture. De nombreuses discussions ont eu lieu avec les membres de la Poste au niveau national, notamment pour porter le dossier de transfert au Carré Saint-Martin. Mme LE MAIRE indique en outre avoir évoqué ce dossier auprès de nombreuses personnes, au niveau de la CDPPT (Commission Départementale de Présence Postale Territoriale), dont elle est membre.*

 *Elle explique que la Poste considère aujourd’hui que le bureau de Poste est le centre de tri de la Richardière. Le transfert d’activité vers ce centre donne satisfaction à de nombreux noyalais du fait d’une ouverture large, de 8 h à 18 h sans interruption. La négociation a porté sur le maintien d’un Point Poste, plutôt que de refuser catégoriquement au risque de perdre la mise en la place du Relais-Poste proposé. Ce point-relais est effectivement important pour les personnes âgées, fragiles et/ou ne pouvant se déplacer jusqu’au centre de tri. Il est également pratique de pouvoir faire ses achats en centre-ville et de venir chercher ses instances, colis ou autres dans le même temps. Le commerçant qui a accepté de prendre cette activité Relais-Poste a déjà une convention nationale, c’est le groupe Casino. Mme le MAIRE estime qu’au lieu de tout perdre comme ça aurait pu être le cas, la commune gagne un deuxième point. Le service bancaire, n’étant pas un service public, il n’est pas du ressort des communes. Le service bancaire est possible avec les différentes agences installées sur la commune. S’il est exact que certaines banques ont des critères d’accession, ce n’est pas le cas dans toutes. De plus, les banques développent des services bancaires en ligne facilitant les opérations. L’accessibilité bancaire ne peut pas être prise dans la réflexion, une commune n’ayant pas à subventionner l’installation d’une banque dans sa ville.*

*La commune va garder un bureau de Poste au centre de tri et avoir un deuxième point relais, ce que beaucoup de communes ne vont pas avoir. Effectivement, il y a des fermetures au fur et à mesure dans de petites villes, mais le système relais-commerçant fonctionne très bien.*

 *M. COQUELIN confirme la satisfaction apportée par les postes-relais, soit en chiffres, plus de 80 % des personnes consultées. Interpellant l’assemblée il se demande si 80 % des noyalais sont satisfaits actuellement sur 12 heures d’ouverture d’un bureau de Poste…*

 *M. LENFANT, suivant les éléments apportés au cours du débat, a le sentiment de devenir complice de cette stratégie nationale, que la municipalité semble accepter.*

 *M. COQUELIN, en réponse aux remarques de M. LENFANT, fait également part des nombreux rendez-vous et démarches faites. Le dossier de la Poste est pris à cœur par la municipalité depuis deux mandats. Si les négociations ne donnent pas satisfaction puisque ce ne sera pas un bureau de Poste mais un Relais-Poste, cela permettra pour autant d’avoir un service relais en centre-ville.*

 *Mme ROUL dit comprendre les propos de M. LENFANT mais s’inquiète qu’un vote contre ne rende la collectivité complice d’une fermeture totale, sans installation d’un poste relais.*

 *En réponse, M. FOUCHER, indique qu’il faut peut-être prendre ce risque pour avoir plus. Il rappelle les 4 missions de service public de la Poste : service universel postal, aménagement du territoire, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire.*

 *Mme SEVES-QUERRE s’interrogeant sur les modalités de rémunération des gérants du Petit Casino, Mme LE MAIRE indique que ce sont des accords nationaux avec le groupe la Poste qui régissent cette rémunération. Les gérants seront bien sûr rémunérés mais effectivement pas de la même façon que s’ils étaient indépendants.*

*Mme le MAIRE indique les avoir rencontrés ainsi que d’autres commerçants. Les gérants du Petit Casino étaient très demandeurs, connaissant parfaitement les modalités et ayant déjà eu cette mission dans un précédent magasin.*

*Sur l’accessibilité bancaire, Mme LE MAIRE redit que celle-ci n’est pas exclusive à la Poste et possible dans n’importe quelle banque. Sur ce point elle fait part de la réflexion nationale vers la banque numérique, le sans guichet. Cela impactera tout le monde dans les années à venir, avec la suppression de ces guichets. La carte bancaire sans contact remplace progressivement l’argent liquide. Les Smartphones évoluent également dans ce sens pour devenir des outils de paiement. Le service bancaire est en réflexion et Mme LE MAIRE estime qu’il y aura d’autres discussions dans le futur concernant les présences bancaires dans les communes en France.*

 *M. LENFANT entend bien le risque encouru et propose de retirer cette délibération.*

 *Mme LE MAIRE indique que le Conseil Municipal va délibérer et prendre ses responsabilités. La situation actuelle n’est absolument pas satisfaisante mais elle est irrémédiable. Les 12 heures officielles d’ouverture du bureau de Poste ne sont pas effectives. On ne peut que constater la fermeture régulière du bureau de Poste du bd Maurice Audrain, par manque de personnel pour maladies et raisons diverses et variées.*

 *M. LE GUYADER fait état d’une situation personnelle et indique que depuis un an, tous les rendez-vous sollicités sont fixés soit à Châteaubourg, soit à Châteaugiron, mais jamais à Noyal.*

 *Mme DEBROISE s’interrogeant sur le devenir du Poste-Relais en cas de défection du Petit Casino ou sur l’organisation sur une période de congés, Mme le MAIRE précise que la mission sera proposée à un autre commerce en cas de défection. Sur une période de congés, dans les communes où il n’y a qu’un seul point Poste, celui-ci sera fermé. A Noyal, tout sera remis au centre de tri comme c’est le cas actuellement.*

 *Sur l’accessibilité bancaire, M. HUBERT, ignorant si cela est toujours d’actualité, indique qu’à une époque lorsqu’un particulier lambda n’avait plus la possibilité d’avoir un compte bancaire pour une raison ou une autre, c’était la Banque de France qui ouvrait un compte. C’était la seule qui avait obligation de le faire, avec ou sans moyen de paiement.*

 *M. LENFANT, indique que son groupe sollicite un vote à bulletin secret sur cette délibération.*

**Sur demande de M. LENFANT et avis majoritaire de l’assemblée, il est procédé au vote à bulletin secret. Mme le Maire, assistée de Mmes ROUL et BOURDAIS-GRELIER, procède au dépouillement.**

**Le Conseil Municipal,**

**Sur avis favorable et unanime de la commission Urbanisme réunie le lundi 1er octobre 2018 à 20h,**

**Après en avoir délibéré, et par 17 voix pour, 2 abstentions et 6 voix contre**

**-AUTORISE** la proposition des services de la Poste de cesser l’activité du bureau de poste actuel et d’ouvrir un poste-relais dans un commerce en centre-ville avec mise en œuvre à compter de début 2019 ;

**-AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.

**2018.10.07 - PERSONNEL COMMUNAL - Restauration scolaire : modification du taux d’emploi d’un agent**

Présentation : Karine PIQUET

Tenant compte des nécessités de services et suite à la demande d’un agent de modifier son temps d’emploi, il vous est proposé d’augmenterle taux d’emploi d’un des agents du service restauration et de le porter à 89% d’un temps complet soit 31 heures 09 par semaine (taux d’emploi initial 80%).

Considérant le temps de travail réellement affecté à ce poste et dans l’intérêt du service,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- APPROUVE** l’augmentation du taux emploi de l’agent à 89% soit 31 heures 09 par semaine à compter du 1er novembre 2018.

**- MANDATE** Mmele Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**2018.10.08 – QUESTIONS DIVERSES**

**1/ Vœu contre l’ouverture dominicale des commerces**

Suite aux réunions de concertation du Pays de Rennes sur le commerce, les élus réaffirment leur attachement à la mise en œuvre de l’accord local limitant à quelques dimanches par an les ouvertures des commerces alimentaires de plus de 700 m².

Le respect du repos dominical des salariés du commerce sont des principes forts auxquels les élus partenaires du Pays de Rennes sont très attachés depuis 1996.

Outre le principe fondamental du respect du repos dominical, c’est la préservation des commerces traditionnels et de proximité qui est en jeu.

Il s’agit d’assurer l’équilibre des entreprises sur le plan de la concurrence, et notamment de préserver le commerce de proximité indispensable à l’attractivité des centres villes, tout en permettant la satisfaction des consommateurs.

Il s’agit également de garantir la cohésion sociale dans le pays de Rennes, en contribuant à préserver la vie personnelle et familiale des salariés.

Les partenaires sociaux et les acteurs du commerce ont démontré leur attachement à ce dispositif en signant un accord en 2010, reconduit en 2015 et 2018.

Le respect de l’accord local et de l’aménagement commercial équilibré reposent sur l’intelligence collective des acteurs du commerce et de l’artisanat, des partenaires sociaux et des élus.

Certains opérateurs semblent cependant vouloir s’en écarter, mettant en péril la cohésion économique et sociale garantie par cet accord. Une invitation au dialogue leur a été faite.

La généralisation et la banalisation de ces ouvertures impacteraient de manière brutale les commerces de proximité, les marchés de plein air et plus largement la vitalité des cœurs de villes ou de quartiers.

Les élus du Pays de Rennes et les partenaires sociaux désapprouvent ces ouvertures et mettront tout en œuvre pour pérenniser le respect de l’accord local à l’échelle du territoire.

 *Mme LE MAIRE expose que l’Ille-et-Vilaine est un des rares départements à avoir signé un accord sur l’ouverture dominicale des commerces. Cet accord signé avec tous les acteurs du commerce, régit l’ouverture des grandes surfaces (plus de 700 m²), tels le Leclerc de Noyal, l’Hyper U de Châteaugiron ou l’Intermarché de Domloup. Les commerces de cette taille, dits de moyenne surface n’étaient pas ouverts jusqu’à présent le dimanche, sauf journées autorisées définies chaque année. Certains ne respectaient pas cette règle et entre autres, le magasin de Domloup, mais aussi à Melesse et dans d’autres communes, Romillé, Gévezé… L’ouverture de ces supermarchés impacte les supérettes implantées dans les communes qui, à terme, périclitent. Hors nous sommes tous ravis d’avoir un centre-ville vivant, d’avoir des boulangeries, boucheries ouvertes le dimanche ou même la supérette, pour les courses en dépannage ou pas. Au vu de ces magasins qui ne respectaient pas cet accord, une action judiciaire a été lancée et l’accord signé par le Préfet a été juridiquement cassé. Cet accord qui autorisait les ouvertures certains dimanches, au moment des soldes, sur certains ponts ou pendant les fêtes, n’est plus respecté et il y a maintenant des ouvertures possibles tous les dimanches.*

*Le souhait est que l’on se mobilise, que l’on prenne conscience de cela. Il s’agit cependant de problématiques de concurrence. Les groupes Carrefour et Cora ont décidé des ouvertures systématiques de tous leurs supermarchés. Le groupe Carrefour le fait déjà sur Chartres de Bretagne et l’envisage pour ses plus grandes surfaces. Le Cora à Pacé qui est une « hyper grande surface » pense aussi ouvrir… Jusqu’à présent il n’y avait jamais eu cette réflexion et les galeries marchandes n’étaient pas impactées puisqu’elles sont généralement également fermées. C’est un questionnement assez fort. Bientôt on verra les grandes surfaces ouvertes le dimanche. De facto, les galeries marchandes vont aussi s’emballer bien évidemment et les quelques commerces que nous avons dans nos centres villes et que nous faisons vivre au quotidien seront impactés.*

*Mme LE MAIRE propose au Conseil de débattre de ce point et de le mettre au vote.*

 *M. FOUCHER indique avoir écrit à Mme le Maire, pour lui proposer un vote sur ce vœu contre l’ouverture dominicale. Il fait part de son interrogation quant à l’inscription de ce vœu au titre des questions diverses.*

*Sur le fond, il indique que le groupe rejoint évidemment le contenu de ce vœu et votera pour.*

**Le Conseil Municipal,**

**A l’unanimité,**

**- FORMULE un vœu contre l’ouverture des commerces en dehors de l’accord signé par les élus du Pays de Rennes, les partenaires sociaux et les acteurs du commerce en 2018.**

**2/ Machine à composter gare**

 *Mme SEVES-QUERRE fait part de l’absence depuis plusieurs années de machine à composter sur les quais de la Gare. Se référant au problème de mobilité évoqué en amont, elle estime que de nombreuses personnes pourraient utiliser le train, à titre occasionnel. Cependant, elle exprime une certaine gêne de ces usagers ponctuels, le contrôleur étant difficile à trouver dans le train pour faire composter son billet sur un trajet aussi court. Elle relate également une situation vécue où le contrôleur a abusé de la situation et mis une amende. L’installation d’un appareil sur chaque quai, associée à une bonne communication à ce sujet, inciterait plus de monde à prendre le train et permettrait d’améliorer la circulation routière.*

 *Mme LE MAIRE indique que la démarche sera faite auprès de la SNCF pour l’installation de ces bornes et sur l’irrespect des règles par le contrôleur. Elle précise avoir aussi interpellé la SNCF sur l’absence de billetterie automatique. La réponse donnée a été que tout un chacun peut acheter son billet sur Internet et que le contrôleur doit se tenir à la disposition des usagers pour délivrer un ticket et le composter.*

**3/ Les noyalais vigilants**

 *Mme BOURDAIS-GRELIER expose que dans un article Ouest-France publié sur Internet, Mme le Maire indique que le dispositif « Voisins vigilants » a été présenté au Conseil Municipal. Elle confirme cette présentation en 7 juillet 2014 à la suite de laquelle il avait été souhaité de réfléchir, dans une commission, à la pertinence de mettre en place ce dispositif sur la commune. Le groupe Vivre Noyal constate et regrette que Mme le Maire ait décidé seule la mise en place de ce dispositif et souhaite clarifier le fait que le Conseil Municipal, n’a, en aucun cas, émis un avis sur la mise en place de ce dispositif.*

 *Mme LE MAIRE précise que la démarche n’est pas finie. Effectivement ce projet a été présenté à huis clos. La gendarmerie était venue expliquer en quoi cela consistait et pourquoi elle mettait cela en place. Elle a souhaité que cette démarche se poursuive et le Conseil Municipal aura l’occasion d’en débattre. Les habitants sont venus à la réunion et il est ressenti une attente, une volonté de mieux connaître l’action de la gendarmerie pour savoir comment l’accompagner au quotidien. Cette réunion était dans l’optique d’avoir un dialogue, un échange avec les habitants avant de venir vers le Conseil Municipal.*

*Mme LE MAIRE informe qu’une convention quadripartite entre la Mairie, la gendarmerie, le Préfet et le Procureur de justice sera signée. Cela se fait déjà dans plusieurs communes de France et la gendarmerie en tire énormément de satisfaction. Le dispositif lui permet de développer du lien et d’être mieux accompagnée dans la démarche. La gendarmerie insiste sur le fait que ce n’est pas une démarche de délation ou de milice. Tout est cadré pour les personnes référencées.*

**4/ Remerciements**

*Mme le Maire remercie :*

*- et félicite l’association des maisons fleuries qui a décerné des prix à divers habitants pour leur implication dans le fleurissement de la ville ;*

*- tous les habitants venus échanger à la rencontre de quartier qui s'est déroulée le samedi 6 octobre, pour le secteur autour de « la Garenne » et de « la Derre » ;*

*- les personnes ayant participé à la réunion des « Noyalais vigilants », le jeudi 11 octobre, en collaboration avec la gendarmerie.*

*- Anne Carrée organisatrice de la « semaine bleue » qui s’achève ce lundi pour les ateliers et conférences proposées, mais également tous les participants, jeunes et moins jeunes ;*

*- les commerçants pour leur implication dans la commune et la soirée créole du samedi 13 octobre qu’ils ont organisée.*

**5/ Agenda**

*- Conseil municipal, les lundis 19 novembre et 17 décembre*

*- Conseil communautaire : le jeudi 18 octobre*

*- Commissions :*

 *- urbanisme, travaux, sports, le mercredi 24 octobre*

 *- animations communales, le mardi 23 octobre*

*- Les classes 8 organisent une journée retrouvailles, le samedi 27 octobre.*

*- Le vendredi 9 novembre à 18h30 nous inaugurerons l'exposition consacrée à la fin de la Première Guerre mondiale et le dimanche 11 novembre nous nous retrouverons pour la commémoration à 9h45 (horaire modifié) devant le Monument aux Morts.*

*- Le samedi 17 novembre, à partir de 15 heures, se tiendra un après-midi consacré à l’amitié suite à Grande Guerre, en présence d’allemands d’Haigerloch, avec la participation d’associations noyalaises et des écoles,*

*- Le dimanche 18 novembre l'association Diapason organise à 15h30 un concert en l'église Saint-Pierre pour soutenir le Téléthon.*

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

**Un compte-rendu sommaire a été publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

 **Mme le Maire,**

 **Marielle MURET-BAUDOIN**